



ADMINISTRATION GENERALE

Nos réf. : DP/FMD/CA N°50-2015

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2015

La séance est ouverte à 18 H 00 sous la présidence de M. Claude SAGOT, Premier Adjoint au Maire. Il déclare que M. Michel LAMAZOUADE, Maire, étant décédé, il est nécessaire de procéder à de nouvelles élections du Maire et des adjoints. De plus, il précise qu'un poste de Conseiller étant devenu vacant, le Conseil Municipal installe Mme Liliane BOITTOUT, prochaine sur la liste, dans ses fonctions de Conseillère Municipale.

Il désigne M. Dominique CLAUDEL en qualité de secrétaire de séance en vertu de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T.

Le Conseil Municipal doit constituer le bureau composé de deux assesseurs au moins. Il s'agit de M. Sébastien BRAILLARD et Mme Souhila BAKOUR.

M. SAGOT, passe la parole à M. Michel FONTAINE qui comme le prévoit l'article L. 2122-8, confie la présidence de l'assemblée, au plus âgé des membres présents du Conseil Municipal. Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, Il a dénombré 29 Conseillers présents et par conséquent, a constaté que la condition de quorum était remplie.

M. FONTAINE invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il rappelle que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il demande qui souhaite parmi les Conseillers poser sa candidature pour l'élection de Maire. M. Patrice DUPRAY est le seul candidat.

Par conséquent, il est procédé au premier tour de scrutin. M. Patrice DUPRAY ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.

M. Patrice DUPRAY prend alors la présidence de la séance du Conseil Municipal et invite le Conseil Municipal à observer une minute de silence en hommage à Michel LAMAZOUADE.

Le Conseil Municipal abordant l'ordre du jour :

- Fixe le nombre d'Adjoint à huit.
- Procède à l'élection des adjoints, au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le Conseil décide de laisser 3 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire. A l'issue de ce délai, le Maire constate une seule liste de candidat.
A l'issue du premier tour de scrutin, cette liste dite « de la majorité » obtient la majorité absolue. Les candidats sont proclamés adjoints et immédiatement installés.

Ils prennent rang selon la liste ci-dessous :

- 1^{er} Adjoint : Claude SAGOT
- 2^{ème} Adjoint : Corinne BARRIS
- 3^{ème} Adjoint : Annick LELIEVRE
- 4^{ème} Adjoint : Smaïl BOUFHAL
- 5^{ème} Adjoint : Patrick VESCHAMBES
- 6^{ème} Adjoint : Julie LESAGE
- 7^{ème} Adjoint : Saada CHOUAKRIA
- 8^{ème} Adjoint : Fabrice RAOULT

M. le Maire informe également le Conseil Municipal, qu'il prendra trois arrêtés pour désigner les Conseillers Municipaux Délégués suivants :

- M. Nicolas WASYLYSZYN
- M. Taner KOTAN
- Mme Souhila BAKOUR

- Elit les quatre représentants titulaires et les quatre représentants suppléants de la Ville au sein du **Conservatoire à Rayonnement Départemental** selon les règles applicables au C.G.C.T.

Membres titulaires :

1. M. Patrice DUPAY
2. M. Nicolas WASYLYSZYN
3. Mme Corinne BARRIS
4. Mme Sandrine GILBERT

Membres suppléants :

1. M. Bruno COURTOIS
 2. Mme Valérie EDELIN
 3. Mme Bernadette GRUEL.
 4. M. Sébastien BRAILLARD.
- Elit les cinq représentants titulaires et les cinq représentants suppléants au sein de la **Commission d'Appel d'Offres** selon les règles applicables au C.G.C.T. :

Membres titulaires :

1. Nicolas WAZYLYSZYN
2. Taner KOTAN
3. Smaïl BOUFHAL
4. Philippe LISIECKI
5. Françoise RIVIERE

Membres suppléants :

1. Saada CHOUAKRIA
2. Mohamed BENNACER
3. Dominique CLAUDEL
4. Michel FONTAINE
5. Annick LELIEVRE

- Donne pour la durée du mandat, délégation à Monsieur le Maire dans un certain nombre de domaines visés dans la délibération correspondante.

- Vote le versement d'une indemnité de fonction comme indiqué dans la délibération pour le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux Délégués.

- M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'ordre du jour suivant :

- Modifie la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2014 modifiée le 29 septembre 2014 relative à la désignation des membres du Conseil Municipal au sein des cinq Commissions Municipales et des instances diverses.

- Remplace un représentant titulaire en désignant M. Patrice DUPRAY au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

- Adopte et autorise M. le Maire à signer la convention cadre et ses annexes concernant le Contrat de Ville de la Métropole – 2015/2020.

- Valide la programmation initiale 2015 des actions menées dans le cadre du Contrat de Ville 2015/2020 et autorise M. le Maire à solliciter les subventions et d'inscrire au budget le montant des subventions pour les 3 actions suivantes :

1. Atelier de Vie quotidienne et de Communication.
2. Lutte contre le décrochage scolaire et soutien à la Parentalité.
3. Ludothèque.

- Autorise M. le Maire à solliciter la subvention de la Métropole Rouen-Normandie et d'autoriser M. le Maire à signer la convention financière avec la Métropole Rouen Normandie accordant à la Ville de Grand-Couvron cette subvention.

- Adopte le Budget Supplémentaire 2015 du Budget Principal Ville.

- Adopte la Décision Modificative n°1 du Budget Transports.

- Accepte les demandes d'extinction de créances pour un montant total de 1 482 € 48 dont le détail figure dans la délibération.

- Alloue une subvention de fonctionnement pour 2015 pour l'Amicale des Employés Municipaux et à l'Association des Retraités Municipaux.

- Autorise le Maire à signer le protocole transactionnel et à accepter le fonds de soutien destiné à aider les collectivités afin de renégocier les emprunts structurés, ainsi qu'à signer tous les documents s'y rapportant.

-3-

- Adopte les six tarifs suivants :

1. Location de l'Avant-scène pour 2016.
2. Ateliers culturels et artistiques à compter du 1^{er} septembre 2016.
3. Spectacles de la saison culturelle 2015/2016.
4. Spécial Pass Festival à Rayonnement Départemental « Chants d'Elles » organisé par l'association « A travers Chants » pour le concert de Marie-Paule BELLE qui aura lieu le vendredi 20 novembre 2015, pour les détenteurs du « Pass Chants d'Elles ».
5. Voyage à Velten qui aura lieu du 9 au 12 octobre 2015 pour la participation des familles aux frais de transport en avion.
6. Facturation des accueils pré et post scolaire à compter du 1^{er} septembre 2015. Celle-ci sera mensuelle en même temps que la restauration scolaire. Le paiement sera effectué par les familles auprès de la Caisse Centrale avant la fin de chaque mois.

- Autorise M. le Maire à signer la convention avec la Compagnie La Dissidente pour l'année 2015/2016 et à attribuer une subvention pour l'ensemble des activités.

- Donne un avis favorable à l'ouverture d'une classe à l'école Pierre Brossolette élémentaire et à l'affectation d'un enseignant supplémentaire pour la rentrée 2015, comme le propose l'Inspection Académique.

- Décide de créer, à compter du 17 août 2015, 10 emplois d'agents non titulaires, dans l'hypothèse de recherches infructueuses de candidatures statutaires susceptibles de les pourvoir concernant l'ouverture de la nouvelle structure multi-accueil de jeunes enfants Lilibulle.

- Vote la subvention pour l'exercice 2015 au Comité des Fêtes des Essarts.

- Fixe les cinq tarifs suivants :

1. Animation Loisirs pour la saison 2015/2016.
2. Centre Aquatique Alex Jany au 1^{er} juillet 2015.
3. Locations des salles aux Grand-Couronnais au 1^{er} janvier 2016.
4. Locations des salles aux extérieurs à Grand-Couronne au 1^{er} janvier 2016.
5. Mise à disposition d'un marabout uniquement pour la salle du Grésil du 1^{er} avril au 15 octobre 2015.

- Autorise M. le Maire à signer :

* Une convention de partenariat avec la Mission Locale de l'Agglomération de Rouen, concernant le travail d'insertion des jeunes « décrocheurs » scolaires.

* Un contrat de multi-accueil municipal Lilibulle applicable aux enfants en accueil régulier à compter du 31 août 2015.

* Annule la délibération du 23 mars dernier et remplace par une nouvelle convention avec Mme Christelle BECQUET, psychologue, clinicienne considérant le changement du taux horaire de la prestation.

* Une convention entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales applicable au multi-accueil municipal Lilibulle, afin de déterminer les conditions d'intervention et de consultation du service Cafpro à partir du 18/05/2015 au 18/05/2016.

- Vote le versement d'une première partie de subvention pour l'exercice 2015 au Fight Club de Grand-Couronne.

- Annule la délibération du Conseil Municipal de Grand-Couronne du 19 mai 2014 relative à l'acquisition d'une parcelle bâtie cadastrée AI 331 (bien sans maître).

- Donne un avis favorable pour l'achat d'un bâtiment modulaire pour permettre le réaménagement de l'école Pierre Brossolette élémentaire et assurer l'accueil de l'ensemble des élèves.

Fin de séance, à 20 H 25.

Grand-Couronne, le 6 juillet 2015.

Le Maire,

Patrice DUPRAY.